



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 avril 2005 — N° 142

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 103 Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 225 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1801-20050426)

M. Soucy (Portneuf) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph.

La motion est adoptée.

26 avril 2005

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 225 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004.
(Dépôt n° 1802-20050426)

M. le Président dépose :

Deux textes de loi adoptés le 18 février 2005 par les membres du Parlement des jeunes : le texte de loi n° 1, Loi concernant certaines mesures pour informer, conscientiser et impliquer les jeunes dans la vie politique québécoise ; le texte de loi n° 3, Loi instaurant un stage obligatoire en milieu de travail.
(Dépôt n° 1803-20050426)

Dépôts de pétitions

Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 211 citoyens et citoyennes de la Côte-Nord, concernant le traitement et les conditions de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les centres d'hébergement privés et publics.
(Dépôt n° 1804-20050426)

26 avril 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le tracé du prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

(Dépôt n° 1805-20050426)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Landry, chef de l'opposition officielle, dépose :

Un tableau intitulé *Évaluation des risques budgétaires du budget Audet en appliquant les mêmes règles utilisées par le Comité du rapport Breton : Un trou de 4,7 MM\$.*

(Dépôt n° 1806-20050426)

À 15 h 05, M. le Président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 14.

À la demande de M. le Président, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

26 avril 2005

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur les produits alimentaires.
-

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer les consultations particulières sur la diversité des expressions culturelles.
-

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 15, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. le Président suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 52.

À 15 h 53, après l'annonce de la tenue d'un débat de fin de séance, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Cusano, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 17 h 45.

26 avril 2005

Débats de fin de séance

À 17 h 47, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Simard (Richelieu) à Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, concernant la négociation des conventions collectives.

À 18 heures, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 avril 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET